

**Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة • 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes • Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях

Secrétariat de la Convention de Stockholm
Maison internationale de l'environnement 1
11-13, chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine – Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 917 87 29
Télécopie : +41 22 917 80 98
Adresse électronique : ssc@pops.int
www.pops.int

Dossier: POPRC/PFOS**Date: 13 December 2010****Objet: Invitation à soumettre des observations et des renseignements supplémentaires concernant le document d'orientation révisé sur les solutions de remplacement du sulfonate de perfluorooctane et ses dérivés présentées**

A sa quatrième réunion en mai 2009, la Conférence des Parties de la Convention de Stockholm a décidé d'amender l'Annexe B de la Convention afin d'y inscrire l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle.

Compte tenu cet amendement et en réponse aux besoins exprimés par les Parties, le Comité d'étude des polluants organiques persistants a élaboré un projet de document d'orientation sur les solutions de remplacement du sulfonate de perfluorooctane et ses dérivés présentées. Ce document d'orientation a été approuvé par la sixième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants, qui a eu lieu du 10 au 15 Octobre 2010. La version préliminaire du document d'orientation (UNEP/POPS/POPRC.6/13/Add.3) est jointe à la présente lettre. Le rapport de la sixième réunion du Comité ainsi que le document d'orientation seront disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web du Comité: <http://www.pops.int/poprc/>.

Le Comité a convenu que le document d'orientation devrait être révisé périodiquement si nécessaire pour tenir compte des informations disponibles sur les solutions de remplacement du sulfonate de perfluorooctane et de ses dérivés. Le Comité a invité les Parties et les observateurs à soumettre les informations suivantes:

1. Leurs observations sur le document d'orientation (UNEP/POPS/POPRC.6/13/Add.3) ;
2. Des renseignements supplémentaires sur les effets que pourraient avoir sur la santé et l'environnement les solutions de remplacement mentionnées dans le document;
3. Leurs expériences nationales du remplacement du sulfonate de perfluorooctane et de ses dérivés par des produits et/ou procédés de remplacement supplémentaires, y compris des informations concernant leurs effets sur la santé et l'environnement.

L'information sera présentée à la septième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants en Octobre 2011, qui examinera l'information et la possibilité d'initier une révision du document d'orientation.

Vous êtes donc invité à examiner le document ci-joint UNEP/POPS/POPRC.6/13/Add.3 et de fournir l'information mentionnée ci-dessus avant le **30 Juin 2011** par email (ssc@pops.int et kohno@pops.int).

A: Points de contact officiels de la Convention de Stockholm
Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm
Observateurs de la Convention de Stockholm


Cc: Représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève

En cas d'empêchement à procéder ainsi, merci de bien vouloir envoyer une version imprimée ou sur CD-ROM à:

Secrétariat de la Convention de Stockholm
A l'attention de : POPRC
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine (Genève)
Suisse
Fax : +41 22 917 8098

Pour toute question concernant cette requête, veuillez contacter Madame Kei Ohno (e-mail: kohno@pops.int, téléphone +41 22 917 8201).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Donald Cooper
Secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les
polluants organiques persistants